Sud Rhône Environnement
SYNDICAT MIXTE

SYNDICAT MIXTE SUD RHONE ENVIRONNEMENT
HÔTEL DE VILLE - B.P 5 - 30301 BEAUCAIRE PDC1

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du : 12 octobre 2026

N° de délibération :
D26.041

Date de la convocation :
06 octobre 2026

Secrétaire de séance :
Mme PONS Laurie

Membres présents :
M.ATTIGUI Guy
Mme PONS Laurie
M. ROUVIER COROUGE Philippe
M.CAMAIONE Alberto
M. VALLESPI Joachim

Procurations : Mme CLIMENT Catherine à Mme PONS Laurie

Membres absents ou excusés :
M.LEVESQUE Frédéric
M. PACHOUD Christophe

VOTE

Pour	Contre	Abst°
6		

ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX POUR L'EQUIPEMENT EN OMBRIERES PHOTOVOLTAÏQUES– AUTORISATION DE SIGNATURE ACCORDEE AU PRESIDENT.

Le Conseil Syndical réuni en séance plénière,

Conformément à l'article L 5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Madame PONS Laurie.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le Budget Primitif 2026 du Syndicat mixte ;

Le Président rappelle aux membres du Comité syndical que, dans le cadre de sa stratégie de transition énergétique et de valorisation de son patrimoine, le Syndicat mixte a engagé un projet d'équipement en ombrières photovoltaïques sur son site.
Ce projet poursuit trois objectifs majeurs :

Produire une énergie renouvelable et locale en exploitant les surfaces existantes.
Améliorer l'aménagement du site tout en apportant du confort d'usage.
Garantir une autonomie électrique minimale au site en cas de coupure du réseau de distribution.

La solution technique retenue porte sur la réalisation d'une ombrière photovoltaïque d'une puissance de 90 kWc.

Afin de concrétiser cette opération, une consultation a été lancée sous la forme d'une Procédure Adaptée (MAPA), conformément aux dispositions du Code de la commande publique.

À l'issue de l'analyse des offres, basée sur les critères d'évaluation énoncés au règlement de la consultation (critères du prix et de la valeur technique), l'offre déposée par la société DARVER est apparue comme la mieux disante.

Les caractéristiques financières de l'attribution s'établissent comme suit :

- Titulaire : Société DARVER
- Montant des travaux : 146 929,31 € Hors Taxes (HT)

En conséquence, il est demandé au Comité syndical de bien vouloir approuver l'attribution du marché de travaux et d'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces contractuelles afférentes.

Entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

COURRIER ARRIVÉ
PRÉFECTURE DU GARD
14 OCT. 2026
D.C.L.

D'APPROUVER le projet d'équipement du site en ombrières photovoltaïques d'une puissance de 90 kWc.
D'ATTRIBUER le marché de travaux correspondant à la société DARVER, pour un montant total de 146 929,31 € HT.
D'AUTORISER le Président à signer le marché de travaux ainsi que tout acte, avenant, document contractuel ou administratif nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telercours.fr

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres.

Pour expédition certifiée conforme

Le Président
M. Philippe ROUVIER-COROUGE

Philippe ROUVIER COROUGE

✓ Certifié par ✻ yousust